

Le Centre de Gestion de l'Eure (centre organisateur) organise le concours de rédacteur territorial pour le compte du Centre de Gestion de Seine-Maritime.

Le nombre de postes ouverts est de :

- 57 postes au concours externe
- 64 postes au concours interne
- 8 postes au troisième concours

**Les dates d'inscription au concours de RÉDACTEUR TERRITORIAL 2019 :**

- Retrait des dossiers : du 26 février 2019 au 20 mars 2019 (cachet de la poste faisant foi)
- Date limite de dépôt des dossiers : le 28 mars 2019 (cachet de la poste faisant foi)

Les épreuves écrites d'admissibilité du concours de rédacteur (interne, externe et troisième concours) se sont donc déroulées le 3 octobre 2019 au stade Jesse Owens de Val de Reuil et au CDG 27.

### Réunion du jury d'admissibilité :

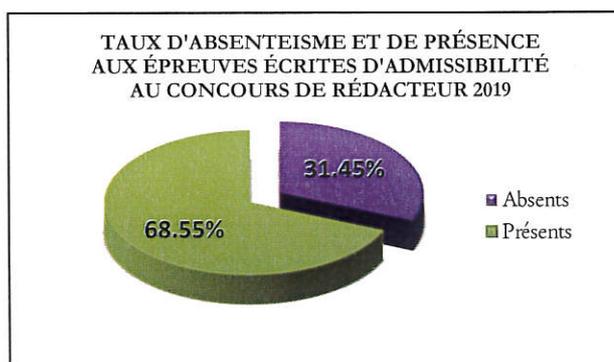
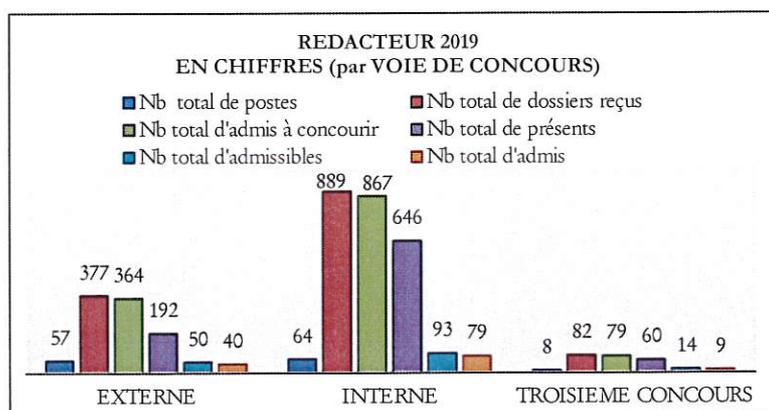
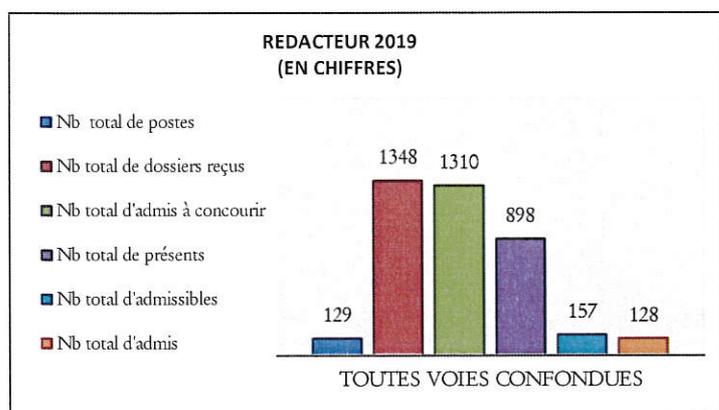
Le jury d'admissibilité, réuni le 18 décembre 2019 au CENTRE DE GESTION 27 à 9 heures 00, a statué sur les candidats admissibles à passer l'épreuve orale d'admission.

Les copies des épreuves écrites de ce concours ont fait l'objet d'une double correction.

### Réunion du jury d'admission :

Le jury d'admission, réuni le 7 février au CENTRE DE GESTION 27 à 9 heures 00, a statué sur les candidats déclarés admis à l'issue de l'épreuve orale d'admission. Les oraux ont débuté le 23 janvier 2020 et se sont terminés le 4 février 2020.

Nombre de dossiers reçus :	1348	dossiers			
Nombre de candidats admis à concourir :	1310	candidats			
Nombre de candidats présents à toutes les épreuves écrites :	898	candidats	soit :	68.55%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à au moins une des épreuves écrites :	412	candidats	soit :	31.45%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats déclarés travailleurs handicapés et bénéficiant d'un aménagement d'épreuve	9	candidats ont bénéficié d'aménagement d'épreuve(s):			
	<b>Nature de l'aménagement :</b> > 3 candidats ont bénéficié d'un 1/3 temps > 1 candidat a bénéficié d'un 1/3 temps et d'un agrandissement de son sujet en format A3. > 1 candidat a bénéficié d'un 1/3 temps et composé sur ordinateur dans une salle isolée. > 1 candidat a bénéficié d'un 1/3 temps et d'un(e) secrétaire dans une salle isolée. > 1 candidat a bénéficié d'un siège ergonomique et d'un repose pieds. > 1 candidat a dû composer sur ordinateur dans une salle isolée. > 1 candidat a bénéficié d'un agrandissement de son sujet en format A3.				



## CONCOURS DE RÉDACTEUR – SESSION 2019

## QUELQUES CHIFFRES SUITE A L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ DU CONCOURS DE RÉDACTEUR 2019

	Nb de postes	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à au moins une des épreuves d'admissibilité	Nb de candidats présents à toutes les épreuves d'admissibilité	Taux d'absentéisme à l'épreuve d'admissibilité	Taux de présence à l'épreuve d'admissibilité	Moyenne générale de chaque épreuve écrite d'admissibilité :	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve d'admissibilité	Moyenne des candidats, après les épreuves d'admissibilité, en tenant compte des coefficients de chaque épreuve (moyenne la plus haute et la plus basse sur 20)	Ont été déclarés admissibles, par le jury, tous les candidats ayant reçu une moyenne générale $\geq$ à :	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 18/12/2019)	Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport au nb de candidats admis à concourir
EXTERNE (2017)	57 (58)	377 (552)	364 (544)	172 (264)	192 (280)	47.25% (48.53%)	52.75% (51.47%)	Questionnaire 8.60/20 (5.30/20) Rédaction d'une note 6.78/20 (6.88/20)	Questionnaire 19.13/0.63 (18.50/0.00) Rédaction d'une note 15.00/0.00 (15.50/0.00)	7.81/20 (6.11/20)  <b>(16.57/0.32)</b> (15.75/0.00)	10.00/20 (9.00/20)	50 (47)	13.74% (8.64%)
INTERNE (2017)	64 (72)	889 (999)	867 (989)	221 (290)	646 (699)	25.49% (29.32%)	74.51% (70.68%)	Rédaction d'une note 7.49/20 (7.53/20)	Rédaction d'une note 16.00/0.00 (17.50/0.00)	7.49/20 (7.53/20)  <b>(16.00/0.00)</b> (17.50/0.00)	11.00/20 (11.50/20)	93 (103)	10.73% (10.41%)
TROISIÈME CONCOURS (2017)	8 (14)	82 (98)	79 (92)	19 (18)	60 (74)	24.05% (19.57%)	75.95% (80.43%)	Rédaction d'une note 7.45/20 (8.20/20)	Rédaction d'une note 14.75/0.50 (15.00/1.50)	7.45/20 (8.20/20)  <b>(14.75/0.50)</b> (15.00/1.50)	10.00/20 (10.00/20)	14 (24)	17.72% (26.09%)
TOTAL (2017)	129 (144)	1348 (1649)	1310 (1625)	412 (572)	898 (1053)	31.45% (35.20%)	68.55% (64.80%)					157 (174)	11.98% (10.71%)

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury du concours de rédacteur, le jury a arrêté le seuil d'admissibilité dans chaque voie de concours afin de déterminer la liste des candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve orale d'admission.

**Décision du jury :**

Le jury a déclaré 157 candidats admissibles à passer les épreuves orales d'admission.

Le nombre de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve orale d'admission est :

- 50 candidats admissibles au concours EXTERNE (seuil d'admissibilité : 10.00/20)
- 93 candidats admissibles au concours INTERNE (seuil d'admissibilité : 11.00/20)
- 14 candidats admissibles au TROISIÈME concours (seuil d'admissibilité : 10.00/20)

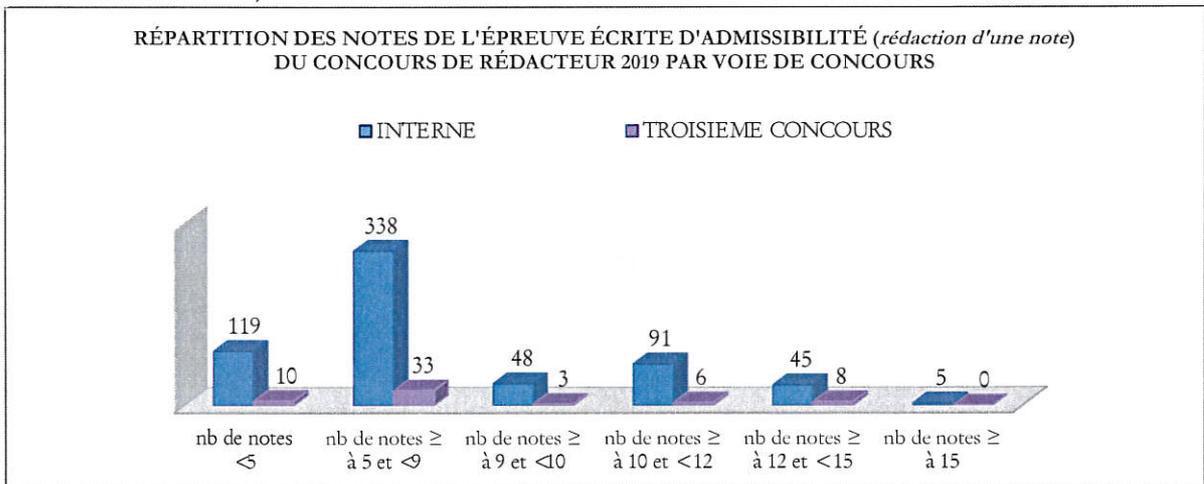
# RÉPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ DU CONCOURS DE RÉDACTEUR 2019

## I) Le concours INTERNE et le TROISIÈME CONCOURS.

Une seule épreuve d'admissibilité :

- Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription (3 heures ; coef : 1) :

- a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
- d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.



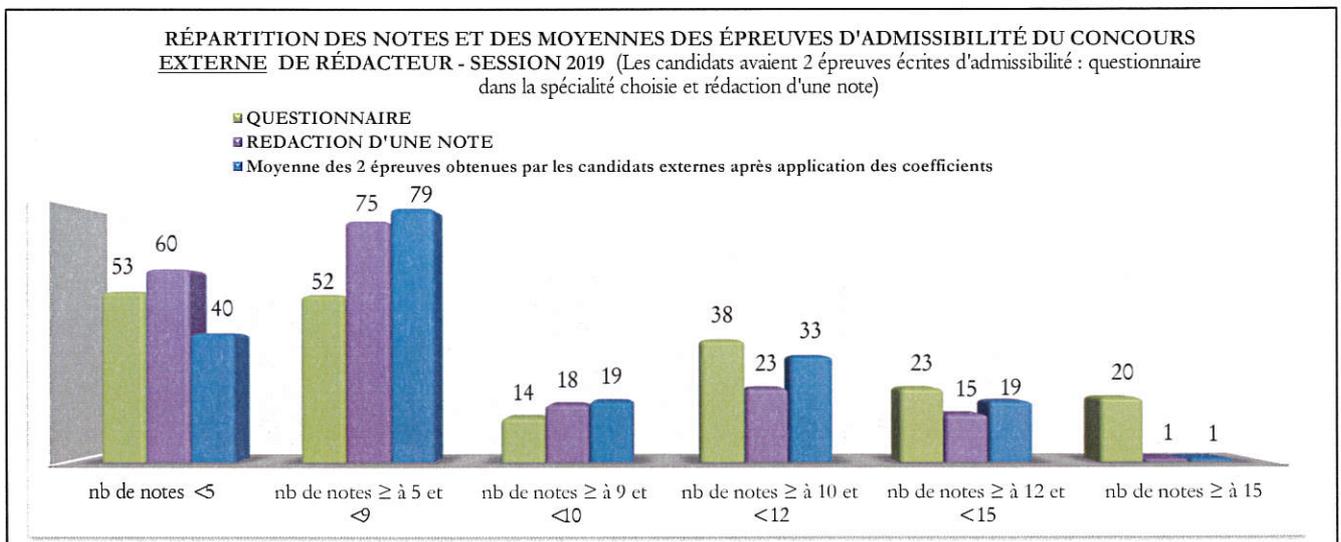
## II) Le concours EXTERNE.

Deux épreuves d'admissibilité.

1° Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (3 heures ; coef : 1).

2° Réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants (3 heures ; coef : 1) :

- a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
- d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.



# Remarques générales du jury sur les épreuves écrites du concours de Rédacteur - session 2019 :

Les copies des épreuves écrites de ce concours ont fait l'objet d'une double correction.

Trois candidats ont rendu une copie blanche :

- Un candidat externe pour l'épreuve de « Rédaction d'une note »
- Un candidat interne pour l'épreuve de « Rédaction d'une note de la spécialité Action Sanitaire et Sociale »
- Un candidat interne pour l'épreuve de « Rédaction d'une note de la spécialité Droit civil »

Le jury a statué sur le devenir de plusieurs copies où des anomalies ont été constatées lors de la correction.

Il est important de souligner que l'attention des candidats a été attirée à plusieurs reprises sur la notion de « signes distinctifs » :

- note à l'attention des candidats récapitulant entre autres les consignes, le déroulement des épreuves ... ,
- consignes rappelées oralement avant le démarrage des épreuves,
- consignes et informations indiquées sur la première page des sujets (voir ci-dessous).

## À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Votre identité devra uniquement être reportée dans le cadre en haut de chaque copie. Dès la fin de l'épreuve, les compositions seront acheminées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, afin que ces dernières soient numérisées par un scanner dédié. Toutes les copies seront automatiquement identifiées et rendues anonymes lors de cette opération. Elles seront ensuite adressées aux correcteurs de façon dématérialisée. Chaque composition fera l'objet d'une double correction.
- ♦ En dehors de ce cadre, Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Malgré ces indications plusieurs copies ne respectaient pas les règles ci-dessus décrites et ce, comme suit :

- 1 copie comportant une signature « DSL » en fin de devoir,
- 1 copie interne où 2 couleurs ont été utilisées (le noir pour écrire les titres de paragraphe et le bleu pour le corps de son devoir),
- 1 copie comportant dans l'entête du devoir une adresse fictive « 55 rue de la république 76 900... »,
- 1 copie comportant dans l'entête du devoir une référence avec des initiales « VD/EC ».

Fort de ce constat, les membres du jury ont décidé à l'unanimité d'annuler ces copies qui ne respectaient pas les consignes d'anonymat.

Le jury attire l'attention des candidats sur plusieurs points :

- Importance de prendre connaissance des consignes avant de rédiger le devoir et de les respecter ;
- Être attentif aux informations énoncées par le responsable de salle avant le début de l'épreuve...

En effet, le jury déplore le fait d'annuler des copies pour non-respect des consignes telles que :

- Utilisation de deux couleurs ;
- Signature ou paraphe en fin de devoir ;
- Initiale du candidat ;
- Nom ou adresse de collectivité qui n'a pas de lien avec le sujet.

De plus, les correcteurs ont constaté que la qualité de l'expression, bien que très variable selon les copies, reste assez approximative. Quant à celle de l'orthographe, elle est le plus souvent médiocre.

Le jury conseille aux candidats, lors de leur préparation, de s'appropriier les notes de cadrage des épreuves, de prendre connaissance des rapports. Ces derniers apportent un éclairage sur les attentes des correcteurs. Ils sont disponibles au téléchargement sur le site du CDG27 dans la rubrique « Concours « se préparer ».

1) *Epreuve de « Rédaction d'une note »* concernant les concours externe, interne et de 3<sup>ème</sup> voie :

Les candidats, et plus particulièrement les candidats externes et de troisième voie ont beaucoup de difficulté à respecter les indications relatives à la forme que doit revêtir la note. A contrario la grande majorité des candidats internes ont respecté le formalisme que l'épreuve requiert.

Par ailleurs, le jury constate que trop de copies sont rédigées en mode « listing » que ce soit par des candidats externes internes et/ou de troisième voie. Pour rappel, cette épreuve, comme son intitulé le précise, s'inscrit dans un exercice de rédaction et non d'énumération.

Globalement, le niveau des copies est faible, quel que soit la voie de concours. Les problématiques sont très souvent mal rédigées voire inexistantes. Nombre de candidats ne maîtrisent pas la méthodologie que ce genre d'épreuve impose.

Les correcteurs notent que les candidats ont également de grande difficulté à dépasser le cadre du constat et à développer véritablement les enjeux pourtant fondamentaux qui ressortent du dossier.

De nombreux devoirs étaient vraiment trop courts et/ou inachevés par une mauvaise gestion du temps.

A l'instar des précédentes sessions, le constat reste le même :

En l'état, la plupart des notes ne pourraient pas être remise au destinataire.

De fait, elles ne répondent pas à la commande et n'apportent aucune plus-value.

2) *Epreuve de « Réponses à une série de questions »* concernant uniquement le concours externe :

Les sujets comportaient 8 questions quel que soit le domaine choisi par les candidats lors des inscriptions.

Le barème était indiqué à côté de chaque question car elles ne valaient pas le même nombre de points.

Les questions où le nombre de points était le plus important sont les questions qui nécessitaient une réponse rédigée sous forme d'un développement. Bien souvent, dans la question, il est demandé aux candidats de développer !!! Or, beaucoup de candidats y ont répondu succinctement et sans développement. Pour rappel, des qualités rédactionnelles sont nécessaires pour réaliser cette épreuve.

Cependant, il est important de souligner que cette session est marquée par une hausse de la moyenne générale de cette épreuve par rapport aux sessions antérieures. En effet, la moyenne a augmenté de 3 points, mais cela reste néanmoins assez faible puisqu'elle n'est que de 8.60/20.

Les correcteurs précisent que, dans l'ensemble, les questions étaient accessibles pour les candidats ayant révisé.

Ils ont constaté un manque général de connaissances ainsi qu'une absence de références juridiques dans les devoirs.

Cet état de fait vient certainement d'un manque de préparation et/ou de travail alors que ce type d'épreuve demande un réel investissement de la part des candidats.

Les correcteurs ont également constaté qu'un grand nombre de candidats répondaient aux questions par des connaissances qu'ils avaient dans le domaine mais ne correspondant pas aux questions posées donc hors sujet. Il est demandé aux candidats de prendre le temps de bien lire les questions avant d'y répondre.

Stratégiquement, c'est une épreuve qui, si elle est correctement préparée, peut permettre de « récupérer » des points. Car, outre l'épreuve de questions, les candidats au concours externe ont une épreuve de note.

D'ailleurs, suite à cette épreuve qui s'est déroulée le matin, 8 candidats ne se sont pas présentés à la deuxième épreuve qui avait lieu l'après-midi.

Cette épreuve vise à évaluer les connaissances du candidat dans le domaine qu'il a choisi lors de son inscription.

Malgré tout, les correcteurs ont eu plusieurs excellentes copies.

## QUELQUES CHIFFRES SUITE AUX ÉPREUVES D'ADMISSION DU CONCOURS DE RÉDACTEUR 2019

	Nb de candidats déclarés (jury du 18/12/2019)	Nb de candidats présents à toutes les épreuves d'admission	Moyenne générale de chaque épreuve orale d'admission	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission	Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après les épreuves écrite et orale) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après l'épreuve orale)	Nb de candidats ayant une moyenne générale $\geq$ à 10.00/20 après les épreuves d'admission	Nb de candidats déclarés admis (jury du 07/02/2020)	Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis
EXTERNE (2017)	50 (47)	49 (46)	Entretien oral 11.09/20 (10.70/20)	Entretien oral 16.00/6.00 (17.00/6.50)	11.57 / 20 (10.67/20)	15.13/ 9.04 (14.17/8.50)	40 SUR 50 (33 sur 47)	40 (33)	10.00/20 (10.00/20)
INTERNE (2017)	93 (103)	93 (103)	Entretien oral 12.65/20 (10.72/20)	Entretien oral 20.00/6.50 (19.00/4.50)	12.47 / 20 (11.88/20)	17.00/ 9.00 (16.50/8.25)	86 SUR 93 (90 sur 103)	79* (90)	10.63/20 (10.00/20)
TROISIÈME CONCOURS (2017)	14 (24)	14 (24)	Entretien oral 9.46/20 (6.79/20)	Entretien oral 14.00/5.00 (13.00/2.00)	10.80 / 20 (9.22/20)	14.00/ 7.50 (13.50/6.25)	9 SUR 14 (8 sur 24)	9* (8)	10.25/20 (10.00/20)
TOTAL (2017)	157 (174)	156 (173)					135 SUR 157 (131 sur 174)	128 (131)	



**(\*) Vu, l'article 5 du Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, qui prévoit que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins.**

Par le présent article, et considérant que 17 postes au concours externe n'ont pas été pourvus, le jury a décidé à l'unanimité de transférer 15 postes au concours interne et 1 poste au troisième concours.

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury du concours de rédacteur, le jury a arrêté en fonction des postes ouverts dans chaque voie de concours, le seul d'admission dans chacune d'elles afin de déterminer la liste des candidats déclarés admis.

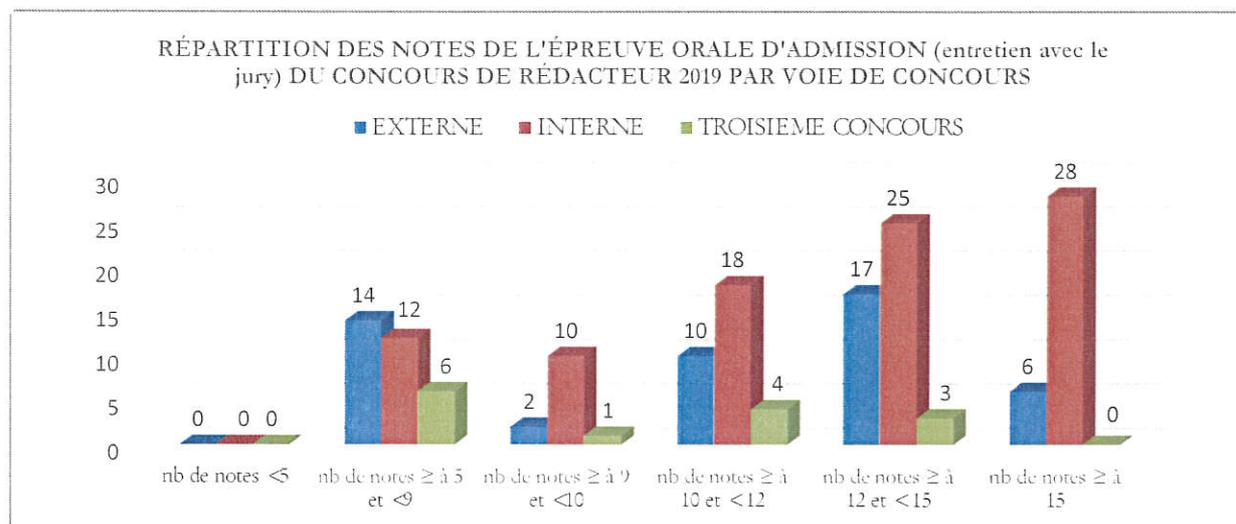
### **Décision du jury :**

- Le jury a déclaré 128 candidats admis au concours de rédacteur session 2019 à l'issue des épreuves écrites et orale
- 40 candidats admis au concours EXTERNE (le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 10.00/20)
- 79 candidats admis au concours INTERNE (le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 10.63/20)
- 9 candidats admis au TROISIÈME concours (le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 10.25/20)

## RÉPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS DE RÉDACTEUR SESSION 2019

**Intitulé de l'épreuve orale :**

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois. (20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coef.1)	Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois. (20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coef.1)	Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel. (20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coef.1)



### Remarques générales du jury sur l'épreuve orale d'admission du concours de Rédacteur - session 2019 :

Les candidats des 3 voies de concours (interne, externe, troisième concours) déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites devaient passer une unique épreuve orale d'admission.

Cette épreuve orale (entretien) de 20 minutes se décompose en 2 temps :

- 1er) Le candidat effectue un exposé de 5 minutes maximum dont le cadre, fixé par décret, varie sensiblement en fonction de la voie de concours ;
- 2e) Après l'exposé et sur le temps imparti restant s'engage une conversation avec le jury permettant notamment d'apprécier les connaissances, la motivation et l'aptitude à exercer les missions du grade de rédacteur.

**Le jury rappelle notamment que les rédacteurs territoriaux peuvent** (selon l'article 3 du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux) être chargés de fonctions administratives d'application. Ils assurent en particulier des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable, et participent à la rédaction des actes juridiques. Ils contribuent à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité.

Ces derniers peuvent se voir confier des fonctions d'encadrement des agents d'exécution.

Ils peuvent être chargés des fonctions d'assistant de direction ainsi que de celles de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants.

#### Toutes voies confondues :

Il est à noter que la gestion du temps de l'exposé (5 mn maximum) a été pour une grande partie convenablement maîtrisée. Cependant, un certain nombre d'exposés ont été perçus sur le fond comme « trop scolaire » et sur la forme comme « insipide ». De plus, lors des exposés, les projets et/ou parcours professionnels n'ont été que trop peu valorisés. Le jury a également

constaté que certains candidats récitaient par cœur leur exposé, et, s'il s'avère qu'ils avaient un « trou de mémoire », ils étaient totalement déstabilisés.

A l'issue des épreuves orales, il ressort qu'un grand nombre de candidats ne se projette pas sur un poste d'encadrement. En effet, ces derniers ont clairement exprimé un manque d'ambition lors de l'entretien qui s'est traduit par le fait d'énoncer ne pas être prêt pour encadrer une équipe et se voir attribuer des responsabilités. De ce fait, eu égard les missions dévolues à ce cadre d'emplois, les membres du jury insistent sur la nécessité, pour les candidats, d'améliorer leur connaissance en matière de management et d'encadrement et de se positionner en tant que tel.

Par ailleurs, dans la globalité, les candidats ont indubitablement manqué de curiosité professionnelle. En effet, en dehors de leur zone de confort, correspondant principalement à l'exercice actuel de leur fonction, les candidats se trouvaient décontenancés. Cela peut s'expliquer par un manque d'ouverture d'esprit, de culture générale...

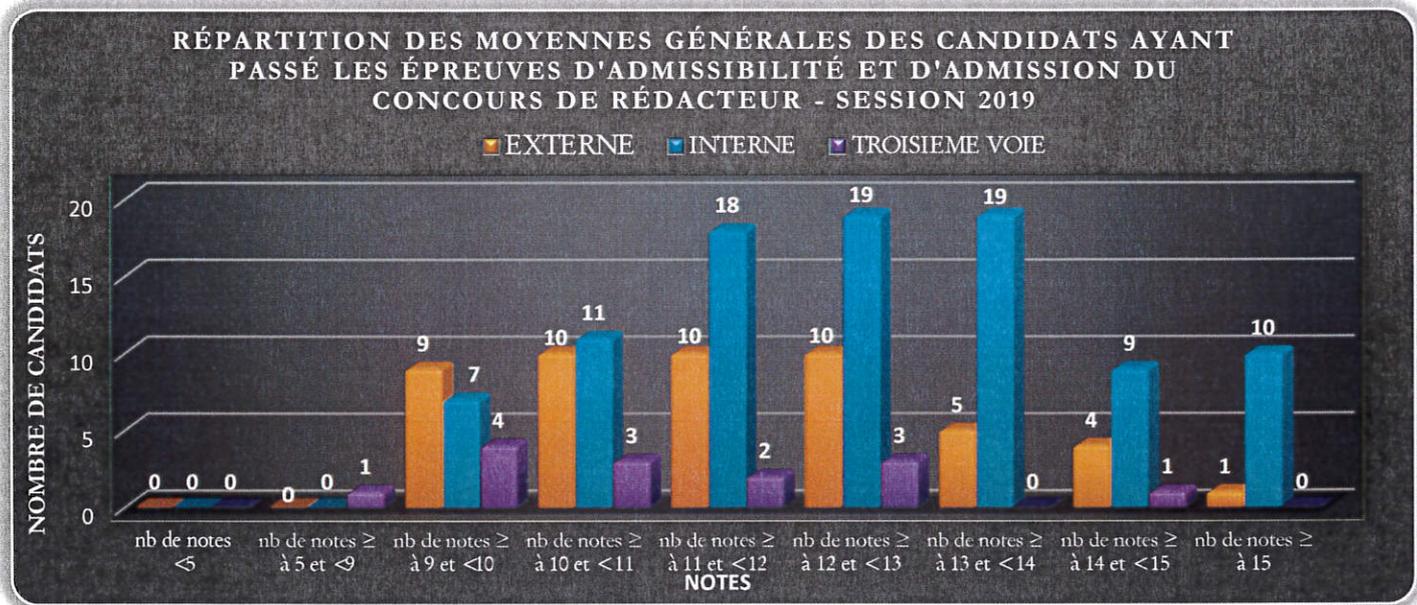
De sérieuses lacunes ont été constatées par les membres du jury sur les questions liées à l'environnement institutionnel. Ces derniers sont atterrés car même les fondamentaux posent des difficultés à quelques candidats (ex : actuellement, entrons en période d'élection municipale et certains candidats ignorent le mode d'élection du maire). Cela pose de réelles questions sur leur préparation à ce concours, leur motivation ...

Il est à souligner également que certains candidats répondaient très succinctement aux questions posées sans analyser et développer leurs réponses. Le jury trouve regrettable que pour les questions nécessitant une expertise, une analyse et/ou développement, il soit dans l'obligation d'aller chercher les réponses. Sur certaines questions, plusieurs candidats ne connaissant vraisemblablement pas la réponse, répondaient par des notions sans lien à la question posée. Ils voulaient probablement montrer au jury qu'ils possédaient certaines connaissances (« bachotage »).

Les membres du jury ont relevé une importante disparité de niveau. Ils ont reçu d'excellents candidats dont un candidat qui a excellé aussi bien lors de son exposé que lors de l'échange où il a su apporter les réponses attendues aux questions qui lui ont été posées (sur différents domaines tel que le management, l'environnement institutionnel, l'environnement professionnel ... , la maîtrise de la culture générale, les motivations...).

Enfin, le niveau des candidats au troisième concours était très médiocre sachant que ces derniers sont déjà en poste au sein des collectivités territoriales. Les candidats n'ont pas assez mis en avant leur parcours professionnel privé et/ou associatif. D'un point de vue général, le socle de connaissances est « fragile ». Ceci peut s'expliquer par un manque de curiosité ou d'implication dans le domaine institutionnel.

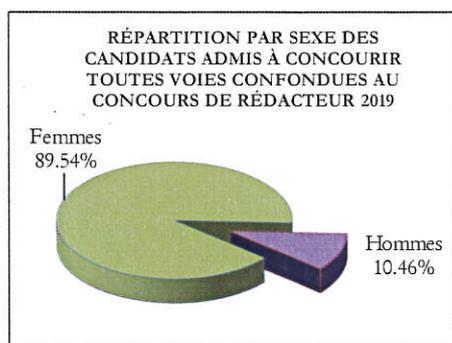
**RÉPARTITION DES MOYENNES GÉNÉRALES DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMISSIBLES APRÈS AVOIR EFFECTUÉ TOUTES LES ÉPREUVES (ÉCRITES ET ORALES) AU CONCOURS DE RÉDACTEUR - SESSION 2019**



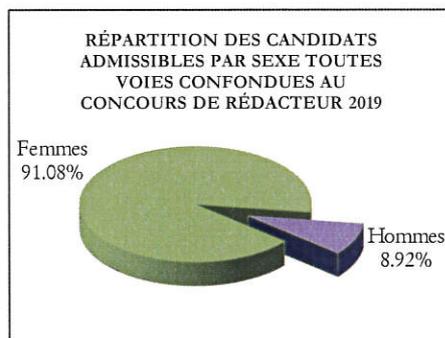
## PROFIL DES CANDIDATS

### RÉPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS AU CONCOURS DE RÉDACTEUR 2019

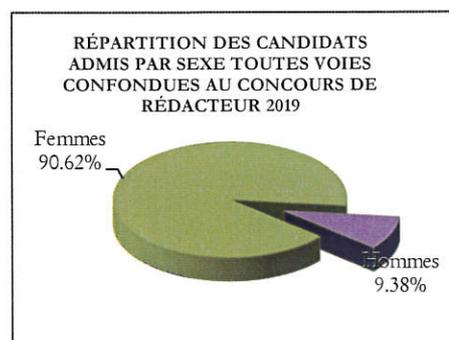
	Nb de candidats admis à concourir	Répartition par sexe des candidats admis à concourir			Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 18/12/2019)	Répartition par sexe des candidats déclarés admissibles			Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés admis (jury du 07/02/2020)	Répartition par sexe des candidats déclarés admis			Soit en Pourcentage
EXTERNE	364	310	femmes	85.16% de femmes	50	43	femmes	86.00% de femmes	40	34	femme(s)	85.00% de femme(s)			
		54	hommes	14.84% d'hommes		7	hommes	14.00% d'hommes		6	homme(s)	15.00% d'homme(s)			
INTERNE	867	791	femmes	91.23% femmes	93	87	femmes	93.55% femmes	79	74	femme(s)	93.67% femme(s)			
		76	hommes	8.77% hommes		6	hommes	6.45% hommes		5	homme(s)	6.33% homme(s)			
TROISIEME CONCOURS	79	72	femmes	91.14% de femmes	14	13	femmes	92.86% de femmes	9	8	femme(s)	88.89% de femme(s)			
		7	hommes	8.86% d'hommes		1	hommes	7.14% d'hommes		1	homme(s)	11.11% d'homme(s)			
TOTAL	1310	1173	femmes	89.54% femmes	157	143	femmes	91.08% femmes	128	116	femme(s)	90.62% femme(s)			
		137	hommes	10.46% hommes		14	hommes	8.92% hommes		12	homme(s)	9.38% homme(s)			



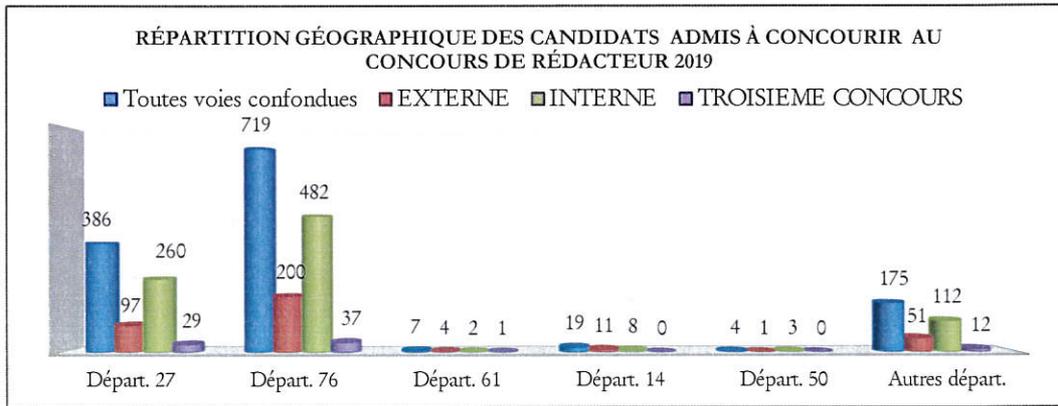
↓  
Après la réunion du jury d'admissibilité du 18/12/2019



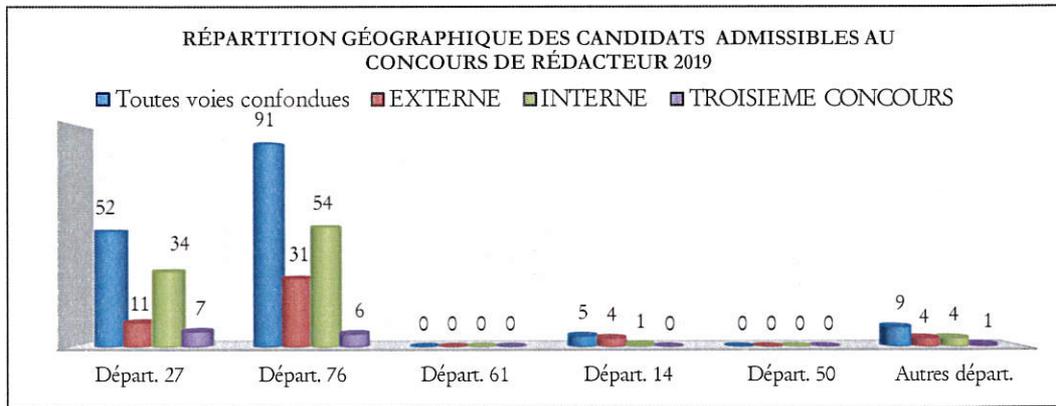
↓  
Après la réunion du jury d'admission du 7/02/2020



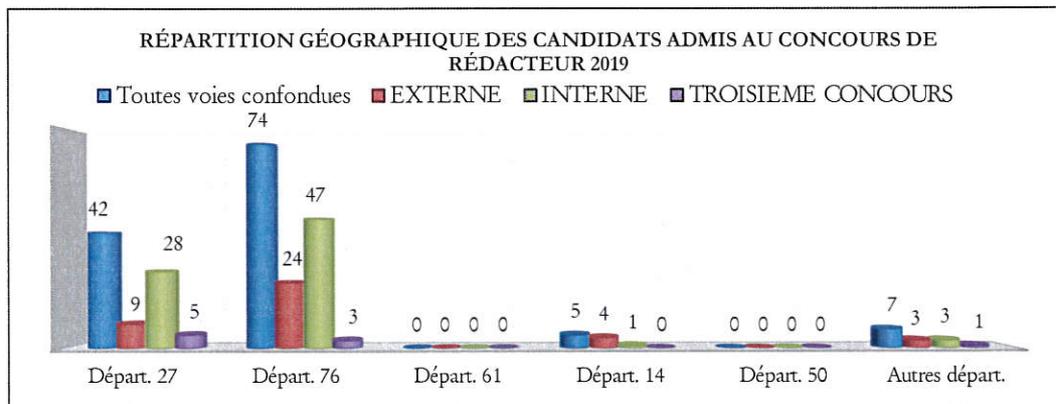
# RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CANDIDATS AU CONCOURS DE RÉDACTEUR 2019



Après la réunion du jury d'admissibilité du 18/12/2019

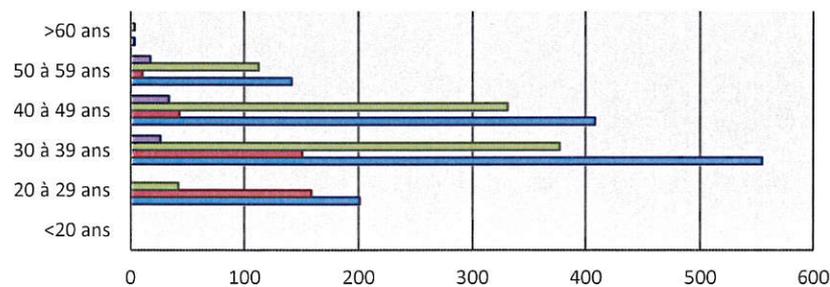


Après la réunion du jury d'admission du 7/02/2020



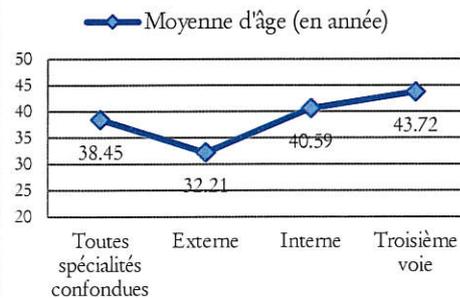
# RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGES AU CONCOURS DE RÉDACTEUR 2019

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGES DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMIS A CONCOURIR AU CONCOURS DE RÉDACTEUR 2019



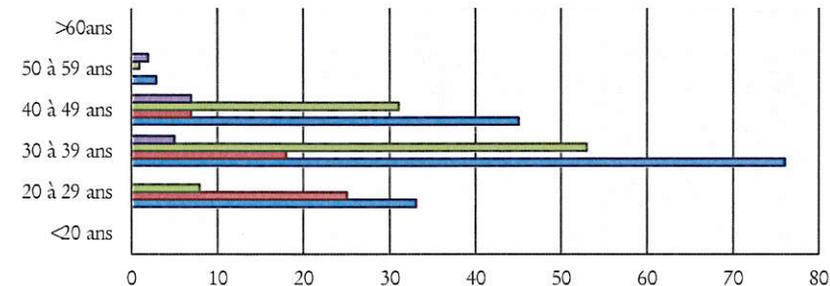
	<20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	>60 ans
TROISIEME CONCOURS	0	0	27	34	18	0
INTERNE	0	42	377	331	113	4
EXTERNE	0	159	151	43	11	0
Toutes voies confondues	0	201	555	408	142	4

Moyenne d'âge des candidats admis à concourir au concours de rédacteur 2019



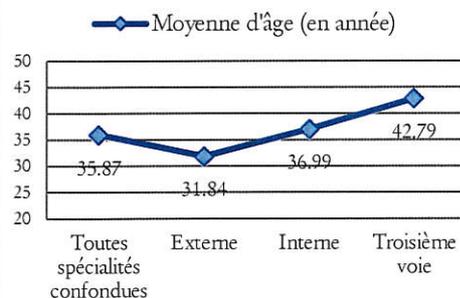
Après la réunion du jury d'admissibilité du 18/12/2019

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGES DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMISSIBLES AU CONCOURS DE RÉDACTEUR 2019



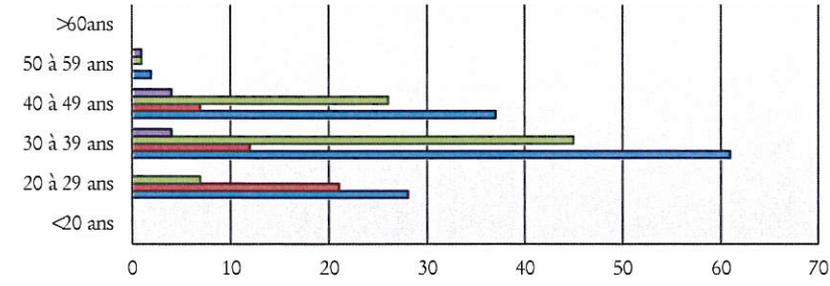
	<20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	>60ans
TROISIEME CONCOURS	0	0	5	7	2	0
INTERNE	0	8	53	31	1	0
EXTERNE	0	25	18	7	0	0
Toutes voies confondues	0	33	76	45	3	0

Moyenne d'âge des candidats admissibles au concours de rédacteur 2019



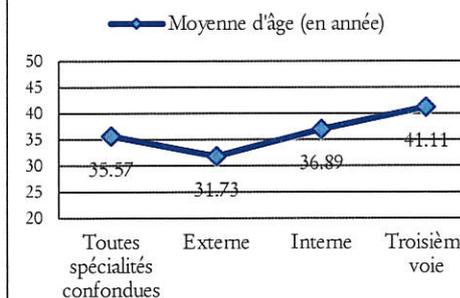
Après la réunion du jury d'admission du 7/02/2020

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGES DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMIS AU CONCOURS DE RÉDACTEUR 2019

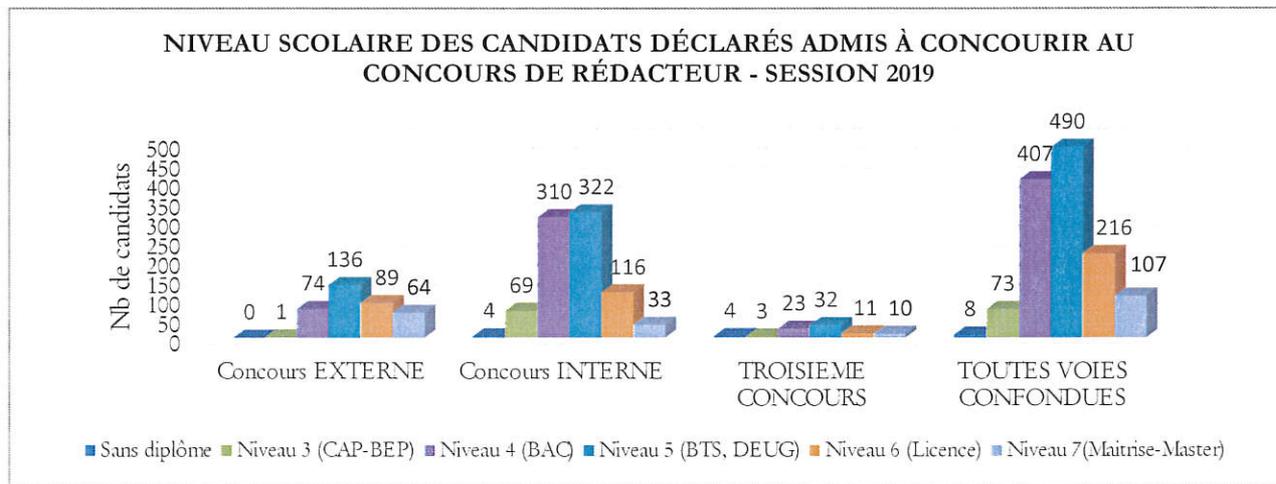


	<20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	>60ans
TROISIEME CONCOURS	0	0	4	4	1	0
INTERNE	0	7	45	26	1	0
EXTERNE	0	21	12	7	0	0
Toutes voies confondues	0	28	61	37	2	0

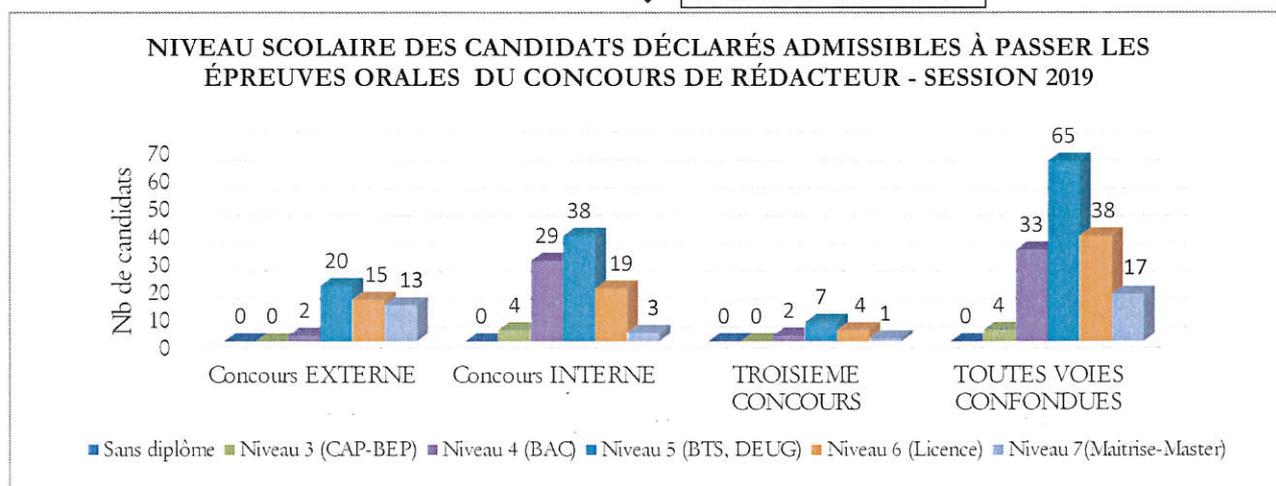
Moyenne d'âge des candidats admis au concours de rédacteur 2019



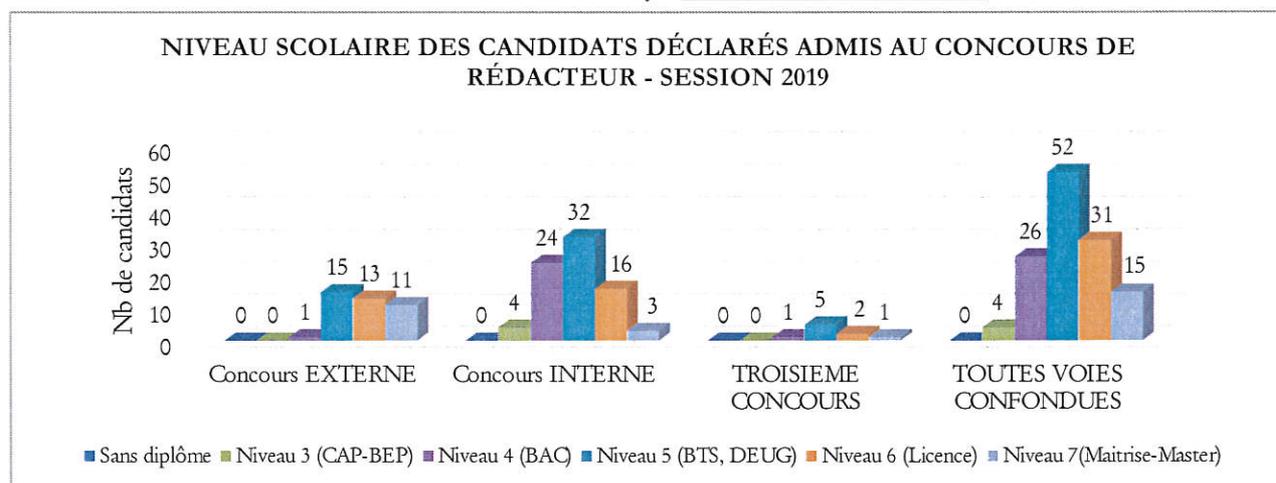
# RÉPARTITION DES CANDIDATS AU CONCOURS DE RÉDACTEUR - SESSION 2019 - PAR RAPPORT AU NIVEAU D'ÉTUDE DÉCLARÉ



Après la réunion du jury  
d'admissibilité du 18/12/2019



Après la réunion du jury  
d'admission du 7/02/2020



Fait à Evreux, le 7 février 2020

Le Président du Jury



*Jean-Luc Carpentier*

Jean-Luc CARPENTIER